

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES NORMES D'ÉTHIQUE RELATIVES À LA PUBLICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): J'aimerais saisir cette occasion pour répondre à la question que m'a posée, il y a quelques jours, le député de Cap Breton-Sud, (M. MacInnis) savoir si Radio-Canada observe des normes d'éthique en matière de publicité et, si oui, comment elle procède pour les appliquer.

Après m'être renseignée auprès de la Société, j'apprends qu'elle a, en ce qui concerne la publicité, une politique qui vise à assurer que ses stations ne diffusent pas d'annonces qui pourraient être jugées de mauvais goût, trompeuses, mensongères ou déloyales sur le plan de la concurrence. Les annonceurs qui désirent acheter du temps des stations affiliées à Radio-Canada sont au courant de cette politique que les services de publicité commerciale de Radio-Canada veillent aussi à observer.

EARL CAMERON—LA PRÉSENTATION DE COMMENTAIRES AUX INFORMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Je voudrais aussi en profiter pour répondre à la question soulevée il y a quelques jours par le chef de l'opposition qui m'a demandé si Radio-Canada me communiquerait un rapport sur les modifications qu'elle se propose d'apporter à son programme national de nouvelles à la télévision.

Radio-Canada m'informe que le remplacement de M. Earl Cameron en tant qu'annonceur aux nouvelles ne doit pas être considéré comme un limogeage de M. Cameron, qui a été réinstallé dans de nouvelles fonctions. Il ne s'agit pas davantage d'une modification de la politique de base de Radio-Canada consistant à présenter objectivement les nouvelles, sans parti pris ni déformation.

La Société Radio-Canada a procédé à ces changements parce qu'elle estime que son service des nouvelles de la télévision doit s'adapter à la tendance du jour et devrait donc, en l'occurrence, recourir, pour la présentation des nouvelles, aux services d'un journaliste professionnel expérimenté, comme cela se fait dans la plupart des autres grandes chaînes de télévision, plutôt qu'à ceux d'un annonceur.

LE DOCUMENTAIRE «COLUMBIA RIVER»— AUTEUR DU MANUSCRIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, du consentement de la

Chambre j'aimerais apporter une correction à la réponse déposée le 5 octobre dernier à la question N° 1793 du député de Melville.

Comme en font foi les pages 8325 et 8326 du hansard, selon la réponse à la septième partie de la question du député, M. D'Arcy Marsh est l'auteur du manuscrit qui a servi de base au film documentaire «Columbia River».

La Société Radio-Canada m'avise maintenant qu'à la suite de nouvelles recherches on constate qu'il y a eu erreur et que le manuscrit original a été par M. Tom Connachie. Par la suite, M. Marsh a été retenu pour remanier le texte en prévision d'un découpage cinématographique et M. Connachie a alors rédigé les commentaires, pour le scénario.

J'aimerais donc rectifier le compte rendu et faire mes excuses à la Chambre et aux personnes en cause.

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DU RETRAIT DE LA CSN DES ORGANISMES FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je profite de la présence de l'honorable ministre du Commerce pour lui poser une question urgente.

Comme la CSN s'apprête officiellement à se retirer des organismes fédéraux et que l'honorable ministre est président d'un comité ministériel spécial qui étudie, depuis plusieurs mois, les protestations de la CSN au sujet de décisions rendues par le Conseil canadien des relations ouvrières, l'honorable ministre veut-il assurer cette Chambre que le comité ministériel fera bientôt connaître sa décision sur le sujet?

[Traduction]

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Sauf correction, je ne crois pas qu'il ait jamais été d'usage de faire rapport à la Chambre des travaux des comités du cabinet. Si je me trompe, on voudra bien me corriger.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BENSON—RÉPONSE AUX QUESTIONS

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'estime nécessaire de poser la question de privilège à ce moment-ci. Je n'ai pas voulu en prendre le temps à l'appel